

e) L'ouvrier de Hostert, de même durée, comptait 17 élèves et était dirigé par la sœur de l'école gardienne.  
10 de ces écoles d'adultes ont obtenu le n° 2, 7 le n° 3.

## 2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT : CANTONS D'ECHTERNACH, GREVENMACHER et REMICH.

### 1. Écoles gardiennes.

#### a) Écoles gardiennes publiques.

Localités.	Élèves.		Durée des écoles.	Indemnités du personnel.
	garçons.	filles.		
Grevenmacher	hiver: 25	30	toute l'année	650 fr.
	été: 45	52		
Mertert . . . . .	10	12	en été	300 »
Remich . . . . .	hiver: 28	32	toute l'année	700 »
	été: 39	50		
				1650 fr.

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 3 religieuses, dont 1 était diplômée. A Grevenmacher, les parents payaient, selon leur situation de fortune, 5, 10, 15 ou 20 fr. par an; à Remich, ils payaient, par mois et par enfant, 1 fr., resp. 0,75, 0,50, 0,30 fr., et les forains 2,50 fr.; à Mertert, l'accès des écoles gardiennes fut gratuit.

Marche des écoles: 3 n°s 2.

#### b) Écoles gardiennes privées.

Les 5 écoles de cette catégorie, installées à Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Wormeldange, comptaient 147 garçons et 151 filles et étaient dirigées par des religieuses, dont 1 diplômée. L'école gardienne d'Echternach durait toute l'année, les autres seulement l'été.

Marche des écoles: 2 n°s 2 et 3 n°s 3.